

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'artisanat prend son destin en main. Avec la création des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue pour le Secteur de l'Artisanat.

La qualité de la formation constitue une des clés de l'employabilité des salarié(e)s et, par extension, de la compétitivité des entreprises. Face aux insuffisances en la matière dans le secteur de l'artisanat, la Fédération des Artisans, conjointement avec les Fédérations du génie technique du bâtiment et du parachèvement unissent leurs efforts pour créer des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue.

Concurrence transfrontalière, défis d'ordre technique et technologique sans précédent, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises du secteur de l'artisanat sont confrontées à des défis énormes qui exigent des réponses rapides, globales et structurées. Or, le système de formation professionnelle continue en place ne répond pas entièrement aux besoins des entreprises de l'artisanat et n'offre pas suffisamment d'opportunités d'évolution personnelle aux salarié(e)s.

Face à ce constat, la Fédération des Artisans a décidé de réagir afin d'enrichir, compléter et professionnaliser la formation professionnelle continue existante dans l'artisanat.

Leur objectif: créer des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue du Secteur de l'Artisanat.

Ces Centres ont pour vocation de fournir aux entreprises artisanales des collaborateurs et collaboratrices disposant d'une formation qui répond en permanence aux nouvelles données technologiques, managériales et économiques. Ils sont inspirés du modèle à succès mis en place par l'Institut de Formation du Secteur du Bâtiment (IFSB) et s'inscrivent dans la lignée de la déclaration gouvernementale et des programmes européens autour de la construction durable et de la gestion intelligente de l'énergie. Les Centres à voir le jour portent sur les métiers du génie technique du bâtiment et du parachèvement.

Il va de soi que le modèle des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue est ouvert et pourra s'appliquer, le cas échéant, à d'autres métiers ou domaines de métiers du secteur de l'artisanat.

Des Centres à la poursuite d'un triple objectif

Les Centres de Compétences poursuivent un triple objectif: instaurer un système de formation professionnelle continue sectorielle cohérent et intégré, assurer une veille technologique sectorielle, investir dans l'économie solidaire.

Le système de formation proposé s'adresse aux salarié(e)s des entreprises artisanales et englobe la formation sectorielle de base, de perfectionnement et de spécialisation de haut niveau. La structuration de ce système respecte le Cadre Européen des Certifications (CEC) et permet une progression continue des salarié(e)s tout au long de leur carrière, c'est-à-dire du niveau de base (CEC 1) jusqu'à la maîtrise de connaissances et de compétences avancées et spécialisées (CEC 5-7).

Axé sur une triade connaissances-compétences-attitudes, des référentiels de compétences ont été élaborés pour une trentaine de métiers artisanaux des domaines du génie technique du bâtiment et du parachèvement. De quoi offrir une grille d'analyse structurée et cohérente à l'employeur, tout en offrant des opportunités de mobilité verticale et horizontale accrues aux salarié(e)s.

Le volet de la veille technologique sectorielle ne se limite pas à l'analyse des tendances et à la diffusion de connaissances innovantes, mais intègre aussi les outils pour implémenter les évolutions techniques et technologiques les plus avancées dans les entreprises artisanales du pays.

Enfin, la dimension solidaire consiste, grâce aux Centres de Compétences, à renforcer l'intégration professionnelle des personnes exclues du marché du travail ou des jeunes attirés par l'artisanat.

Une alliance inédite pour un projet novateur

Pour assurer le financement des Centres de Compétences, les entreprises des secteurs du génie technique du bâtiment et du parachèvement investiront annuellement 0,5% de leur masse salariale dans des mesures de formation professionnelle au profit de leurs salarié(e)s.

Afin de généraliser ce principe du financement mutualisé de la formation du secteur artisanal, la Fédération des Artisans a conclu avec les syndicats représentatifs OGBL et LCGB un accord interprofessionnel qui devrait permettre d'instaurer et de structurer un système de formation professionnelle sectorielle cohérent et durable.

A travers un partenariat équitable, ils entendent créer un Comité de co-gestion dont la mission est celle d'un agent fédérateur fournissant l'appui institutionnel nécessaire aux Centres de Compétences.

En outre, grâce au soutien du Ministère de l'Economie, il est prévu de construire un nouveau centre de formation pour l'artisanat au Krakelshaff à Bettembourg.

Les activités des Centres de compétences démarreront en 2015 et il est prévu d'engager un certain nombre de spécialistes pour assurer une multitude de formations techniques et technologiques dont ont besoin les entreprises artisanales luxembourgeoises. La direction des Centres de compétences sera assurée par le Prof. Dr. Marc Ant.

Par le fait de créer des voies de formation verticales et horizontales structurées (du néophyte au master), il devient dès lors possible d'instaurer un véritable système de formation tout au long de la vie. La vision y associée est de mettre en place un système ouvert, flexible et perméable qui répond tant aux attentes des entreprises artisanales qu'aux aspirations de leurs salarié(e)s.

Contact :

Fédération des Artisans
Christian Reuter
T : 424511-28 E : c.reuter@fda.lu